

DELIBERATION N° 85/06-13 : REFUS DE FERMETURE DE LA 12ème CLASSE à L'ECOLE PRIMAIRE PIERRE LOTI

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, rappelle à l'Assemblée les délibérations prises les 21 Février et 26 Mars 1985 pour la modification du périmètre scolaire en vue d'éviter la fermeture de la 12ème classe à l'école primaire P. Loti à LUDRES.

Il donne ensuite lecture d'un courrier de l'Inspection Académique, daté du 20 Mai 1985 et reçu en Mairie le 13 Juin 1985. A ce courrier est annexé un extrait d'arrêté du 2 Mai 1985 autorisant la fermeture d'une classe élémentaire à l'école primaire P. Loti et ce, dès la rentrée de 1985.

Il fait constater à l'Assemblée que les délibérations précitées n'ont pas été retenues par l'Inspection Académique dans la décision de fermeture qu'elle a prise.

De plus, le nombre actuel des inscriptions atteint 282 au lieu des 272 prévues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de maintenir sa position de refus face à cette décision arbitraire.